

# 1 € d'amende pour les antipub

**T**OUT SOURIRE. C'est l'humeur joyeuse et soulagée que les militants antipub sont sortis de la salle d'audience du palais de Justice. Rien de plus normal : le jugement rendu hier matin était presque une fleur. Pour avoir tagué des panneaux publicitaires le 28 octobre dernier, les sept activistes du mouvement antipub des Déboulonneurs ont été condamnés à verser... 1 € symbolique au lieu des 500 € d'amende avec sursis requis par le procureur. Le chef d'accusation — « délit de dégradation grave » — a été requalifié en « délit de dégradation légère ». « Cette décision prouve qu'on nous a entendus : le juge a pris en compte les enjeux de notre lutte qui sont politiques et qui vont bien au-delà de la dégradation simple », explique Alexandre Baret, un des sept prévenus.

Les Déboulonneurs n'en sont pas à leur premier procès. A Montpellier, deux prévenus avaient déjà été condamnés à 200 € avec sursis. Et hier après-midi, deux membres du collectif du Gard ont comparu devant le tribunal d'Alès pour avoir barbouillé des panneaux.

Emanation d'une série d'associations qui militent contre l'invasion publicitaire dans l'espace public, ce collectif est né le 25 novembre 2005. Depuis cette date, chaque dernier vendredi du mois, une centaine de personnes se donnent rendez-vous pour taguer à visage découvert des panneaux publicitaires.

Le but de leur action est de protester contre les dimensions « excessives » de l'affichage : ils réclament que leur taille ne dépasse pas celle exigée pour l'affichage associatif, soit 50 sur 70 cm.

Ce jugement symbolique n'est pas une surprise. Le procès, qui s'était tenu le 12 janvier dernier, avait vite

dépassé la question du « taguage » pour virer à un minidébat sur la publicité, voire sur la société de consommation en général. Les déboulonneurs avaient réussi leur pari : faire de leur procès une tribune médiatique pour leur cause. Cette décision conforte leur opinion.

« Les moyens légaux ne donnant rien, la seule manière de faire progresser le débat est la désobéissance civile qui aboutit à un procès public : c'est pourquoi nous continuerons nos opérations de barbouillages », conclut Alexandre Baret.

GÉRALDINE  
DOUTRIAUX



**PALAIS DE JUSTICE, HIER.** Les Déboulonneurs sont sortis très souriant de la salle d'audience. (L.P./G.D.)

SAMEDI 10 MARS 2007

## LIBERATION

SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 MARS 2007

### Amende symbolique contre les «déboulonneurs»

Sept militants antipublicité parisiens, poursuivis pour avoir peint des slogans sur des panneaux d'affichage devant la gare d'Austerlitz, à Paris, lors de l'une de leurs opérations de barbouillage, ont été jugés coupables mais condamnés à une amende symbolique d'un euro.

**T**OUJOURS « la rupture » (avec les anciennes pratiques de promesses inconsidérées). Alexandre Hervé, un des animateurs du Collectif des déboulonneurs (des antipub à l'occasion en délicatesse avec la justice pour leurs actions sauvages), donne, au « Monde » (10/3), le compte rendu de sa rencontre avec « la députée UMP secrétaire nationale du parti pour l'environnement » : « Elle préconise une refonte des lois sur le paysage. Enfin, elle s'est déclarée favorable à un débat national sur la place de la publicité. »

D'autant qu'il existe au moins deux potes de Sarkozy tout à fait prêts à des restrictions publicitaires : le proprio de TF1 Martin Bouygues et l'autre grand patron de presse Arnaud Lagardère...